

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

PRÉFACE

Chères et chers membres de l'ACAT,

Le présent numéro vous donne l'occasion de vous plonger dans la dimension internationale de l'ACAT. Notre organisation faîtière, la FIACAT, est une fédération qui regroupe actuellement 29 ACAT nationales. Une bonne moitié d'entre elles sont basées en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et à Madagascar, dix en Europe et trois sur le continent américain. Cette mise en réseau mondiale était bien perceptible lors de la réunion virtuelle du Conseil international début juin, lorsque les visages des participants se sont peu à peu affichés à l'écran. Le cadre était malheureusement moins adapté à l'échange personnel avec d'anciennes connaissances et de nouveaux membres engagés; nous espérons en avoir prochainement l'occasion lors d'une rencontre réelle.

Tous ces visages représentent l'engagement des ACAT respectives – souvent dans des conditions difficiles et dangereuses. Vous en aurez un aperçu en lisant le résumé du rapport annuel 2023 de la FIACAT à la page 13.

Le Conseil a également été l'occasion d'élire le nouveau Bureau international qui, en collaboration avec les neuf employés, conduira la FIACAT à travers les défis des quatre prochaines années (p. 9). L'un de ceux qui ne se représentait pas est Jean-Daniel Vigny. Dans l'interview avec ce diplomate suisse retraité, à partir de la page 10, vous lirez ce qu'il a apporté au Bureau international de la FIACAT et les expériences qu'il y a faites.

En tant que membres, vous bénéficiez également de notre coopération internationale. Ainsi, nous avons repris l'Appel urgent actuel (p. 4) en faveur de Morris Mabior Awikjok Bak de l'ACAT-Allemagne, et la prochaine Veillée de prière est une initiative de l'ACAT-France.

Nous vous livrons à présent les mots confiants de notre nouvelle présidente Anaël Jambers (p. 2) pour partir dans ce tour du monde proposé dans nos articles. Malgré un climat international préoccupant, nous espérons que vous ressentirez la force des ACAT en réseau!

Je vous souhaite une bonne lecture,



B. Ryser

Bettina Ryser Ndeye
Secrétaire générale

TABLE DES MATIÈRES

Vie de l'association.....	2
<i>Mot de la nouvelle présidente.....</i>	2
<i>L'assemblée générale 2024.....</i>	3
Appel urgent.....	4
Suivi de nos actions.....	5
Action actuelle.....	8
Réseau international des ACAT.....	9
<i>La FIACAT a un nouveau président... ..</i>	9
<i>Interview avec Jean-Daniel Vigny:</i> <i>«J'étais souvent le rabat-joie».....</i>	10
<i>FIACAT: retour sur l'année 2023</i>	13
Activités de plaidoyer.....	14
<i>CAT: Quels développements en</i> <i>Suisse depuis l'année dernière?.....</i>	14
Prière.....	16
Infos rédactionnelles.....	16
Impressum.....	16

Mot de la nouvelle présidente

Chères et chers membres de l'ACAT-Suisse,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois en tant que Présidente de l'ACAT-Suisse. J'emprunte avec humilité le chemin tracé par ma prédécesseuse Christine Morerod, qui a non seulement conduit l'ACAT vers de nouveaux horizons avec beaucoup d'engagement et de passion ces dernières années, mais qui est aussi devenue une amie.

La diversité bigarrée de l'humanité dans le monde entier me fascine. Cette fascination a commencé dès l'enfance et se poursuit encore aujourd'hui. Après des études en *conflict and international cooperation* à Genève, j'ai travaillé pendant une dizaine d'années dans la coopération internationale. J'ai pu voyager dans des pays comme le Maroc, le Pakistan, le Myanmar, les Philippines, le Tchad et la Mauritanie.

Ce qui m'a marqué? Pas les tristes nouvelles que l'on peut lire dans les journaux, non. Mais plutôt la joie des gens, leurs vêtements et leurs maisons colorés, leur généreuse hospitalité et beaucoup de rires. J'ai vu avec admiration comment ces femmes et ces hommes se battaient dans leurs pays et leurs villages pour des conditions plus justes, une meilleure situation de vie et contre la violence.

J'ai ainsi compris que l'engagement pour le respect des droits humains est à la fois local et mondial. Cet engagement doit se faire à différents niveaux. C'est justement parce qu'il est si privilégié que notre pays a une responsabilité particulière à cet égard.

Les mots de la philosophe Jeanne Hersch expriment ma conviction:

Le fait que les hommes aient partout conçu et senti le besoin de respecter les droits humains – pour eux-mêmes et pour leur prochain – n'enlève rien au caractère tragique de l'histoire de l'humanité, au cours de laquelle les droits ont été bafoués.

La lutte contre ces violations des droits a toutefois gagné en intensité au fil des siècles. L'Homme dans l'Homme n'a pas pu être étouffé. La Déclaration universelle des droits de l'homme exprime un espoir intemporel. La lutte pour l'Homme continue (Hersch 2010, 165).*



Peu après la naissance de mon premier enfant, j'ai fait la connaissance de l'ACAT en 2019. J'ai trouvé une organisation où je pouvais combiner mes convictions religieuses, enracinées dans la confiance et l'espoir primaires, avec l'engagement pour le respect des droits humains.

J'ai rencontré une équipe incroyablement engagée et qualifiée. Le Secrétariat et le Comité travaillent sans relâche, avec des moyens limités, pour faire prendre conscience des effets dévastateurs de la torture. Ils exigent le respect des normes internationales en matière de droits humains et mettent entre les mains des membres des «outils» pour diffuser cette revendication dans leur entourage. Il appartient au Comité d'anticiper la manière dont l'ACAT-Suisse va évoluer pour continuer à exercer au mieux son mandat demain, dans un contexte social changeant. Je me réjouis beaucoup de relever ce défi avec les autres membres du Comité et l'équipe du Secrétariat. Vous, chers membres, aurez de nos nouvelles.

D'ici là, je vous remercie chaleureusement de votre soutien dans notre engagement pour un monde où la torture n'aura plus sa place et où les droits humains seront garantis pour toutes et pour tous.

Avec mes salutations pleines d'espérance,

Anaël Jambers

*Hersch, Jeanne. 2010. Jeanne Hersch, erlebte Zeit: Menschsein im Hier und Jetzt; Vorträge - Gespräche - Abhandlungen. Éditions Neue Zürcher Zeitung.

L'assemblée générale 2024

Quelques impressions de notre assemblée générale suivie d'un apéro convivial, le 27 avril 2024 à Berne.

Un grand merci aux membres qui ont partagé cette matinée de rencontre, d'information et d'échanges avec le Comité et le Secrétariat!



SOUDAN DU SUD

Morris Mabior Awikjok Bak doit être libéré!

Le défenseur des droits humains sud-soudanais Morris Mabior Awikjok Bak a été enlevé en exil au Kenya le 4 février 2023 et emmené au Soudan du Sud. Malgré un ordre de libération, les services secrets continuent de le détenir de manière arbitraire. Écrivez maintenant pour exiger sa libération!



En avril 2024, Morris Mabior Awikjok Bak a été accusé de diffamation à l'encontre du directeur général des services secrets nationaux, le NSS («National Security Service»), Akol Koor Kuc. Bien que sa libération sous caution ait été décidée, le NSS continue de le détenir sous prétexte d'enquêter sur lui pour avoir commis des crimes contre l'État. Le 10 juin, le ministre de la justice du Soudan du Sud a officiellement ordonné sa libération et a annulé l'accusation d'«insulte au président et d'atteinte à l'autorité du chef de l'État». Malgré cela, le NSS continue de détenir Morris Mabior Awikjok Bak de manière arbitraire.

Avant son procès, soit pendant plus d'un an, personne ne savait où se trouvait Morris Mabior Awikjok Bak. Il était détenu au secret et n'avait plus de contact avec l'extérieur. Selon sa famille, il aurait subi la torture et d'autres formes de mauvais traitements. Le risque d'une exécution extra-judiciaire était également particulièrement élevé.

Selon nos informations, Morris Mabior Awikjok Bak a été attaqué et enlevé le 4 février 2023 à son domicile d'exil à Nairobi, capitale du Kenya. Amnesty

International a rapporté que Morris Mabior Awikjok Bak aurait été emmené à Juba, capitale sud-soudanaise. Il y serait arrivé le 5 ou le 6 février 2023 et aurait été placé dans un centre de détention du NSS.

Avant son arrestation, Morris Mabior Awikjok Bak était directeur de l'ONG Youth Alliance Network. Il est également l'ancien secrétaire général d'une association de travailleurs au Soudan du Sud. Ce militant est connu pour avoir documenté de nombreuses violations de droits humains commises par le NSS. Un exemple est l'incident de Rualbet Payam en 2022, où des femmes ont été violées et de nombreux jeunes hommes torturés et tués. Morris Mabior Awikjok Bak a également attiré l'attention sur le rôle présumé du NSS dans l'éclatement de conflits intercommunautaires dans l'État de Jonglei, au Soudan du Sud. Dans le cadre de ces affaires, il a publiquement plaidé en faveur de sanctions contre certains hauts responsables du NSS.

Le Soudan du Sud est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce pacte dispose que nul ne peut être arrêté ni détenu de manière arbitraire et que tout individu a le droit à ce que sa cause soit entendue devant un tribunal indépendant établi par la loi. Le Soudan du Sud est également partie à la Convention de l'ONU contre la torture, qui dispose que nul ne peut être soumis à la torture.

L'ACAT-Suisse avait lancé un premier appel urgent en faveur de Morris Mabior Awikjok Bak en mars 2023.

SOURCES: Human Rights Watch, Amnesty International, ACAT-Allemagne



Dans la lettre d'intervention, nous demandons au Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, d'user de son influence pour exiger la libération immédiate de Morris Mabior Awikjok Bak. Nous demandons aussi qu'il soit protégé contre toute forme de torture et d'autres mauvais traitements, qu'il ait la possibilité de quitter le Soudan du Sud s'il le souhaite et qu'il dispose d'un accès illimité à sa famille et à ses avocats, ainsi que des soins médicaux adéquats. Enfin, nous requérons que l'enlèvement de Morris Mabior Awikjok Bak fasse l'objet d'une enquête indépendante et impartiale afin que les responsables soient identifiés et jugés de manière équitable.

Lettre au Président du Soudan du Sud

President Salva Kiir Mayardit
 Presidential Palace
 Kololo Road, Juba
 Juba
 South Sudan

Port: 2.50 CHF

Fax: 0066 - 2 2283 42 49

Twitter: @SouthSudanGov

Copie à l'ambassade

Ambassade du Soudan du Sud
 Avenue de France 23
 1202 Genève

Port: 1 CHF (courrier B)

Délai d'intervention:
 15 juillet 2024
Merci!

IMAGE: Morris Mabior Awikjok Ba, Facebook

Suivi de nos actions

Bonnes nouvelles

SUISSE/GAMBIE – Condamnation historique d'Ousman Sonko

Le 15 mai, le Tribunal pénal fédéral suisse (TPF) a reconnu **Ousman Sonko** coupable de crimes contre l'humanité et l'a condamné à une peine privative de liberté de 20 ans. L'ancien ministre de l'Intérieur de la Gambie a perpétré ces crimes entre 2000 et 2016 pendant la dictature de l'ex-président gambien Yahya Jammeh. Il est jusqu'à présent le plus haut fonctionnaire d'État à avoir été condamné sur la base de la compétence universelle par un autre État. Il s'agit donc d'un procès historique pour la justice pénale suisse et dans le monde.

Après avoir été démis de ses fonctions de ministre de l'Intérieur de Gambie en 2016, Ousman Sonko, aujourd'hui âgé de 55 ans, a pris la fuite et a demandé l'asile en Suisse le 10 novembre 2016. Il a été arrêté dans le canton de Berne le 26 janvier 2017 suite au dépôt d'une plainte pénale par l'ONG TRIAL International.

Dans son jugement, le TPF tient pour établis les faits suivants:

- ▶ En janvier 2000 à Banjul, capitale de la Gambie, Ousman Sonko a volontairement tué un soldat soupçonné de vouloir faire un coup d'État.
- ▶ En mars 2006 à Banjul, il a torturé et privé illégalement de liberté des militaires, des politiciens et des journalistes, également soupçonnés de fomenter un coup d'État.
- ▶ En octobre 2011, il a assassiné un ancien membre du parlement opposé à sa politique répressive.
- ▶ En avril 2016, il a torturé plusieurs personnes manifestant contre le pouvoir à Banjul, une personne ayant même été tuée par les actes de torture infligés. Par la suite, des opposants ont encore été torturés au moyen de conditions de détention inhumaines.

La Cour des affaires pénales a conclu qu'Ousman Sonko a commis ces infractions – meurtres, privations de liberté et tortures – dans le cadre d'une attaque systématique contre la population civile. Ces crimes ont donc été sanctionnés en tant que crimes contre l'humanité.

Une partie des chefs d'accusation, qui concluent au viol au titre de crimes contre l'humanité, a été classée par le TPF. Tout en confirmant que de multiples viols avaient eu lieu entre 2000 et 2006, le tribunal a jugé que l'une des deux survivantes des viols ne pouvait pas être considérée comme faisant partie de la population civile attaquée

et qu'il s'agissait d'actes individuels commis en dehors de l'attaque systématique contre la population. Les deux parties plaignantes touchées par ce jugement feront appel. Elles sont déterminées à ce que justice soit faite sur la violence généralisée basée sur le genre et sexualisée en Gambie pendant le règne de Yahya Jammeh. L'ACAT-Suisse encourage cette démarche.

Notre organisation s'engage depuis quatre ans pour soutenir la poursuite pénale des auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre (commis en Suisse ou à l'étranger) sur la base de la compétence universelle. Elle entretient un dialogue régulier avec les acteurs-clés de la société civile et du gouvernement à ce sujet.

SOURCES: Tribunal pénal fédéral, TRIAL International

SUISSE – Inspection d'établissements de privation de liberté

Une délégation du **Comité pour la prévention de la torture** et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe a effectué une visite en Suisse du 19 au 28 mars 2024.

La délégation a examiné le traitement des personnes privées de liberté par la police et en détention avant jugement dans quatre cantons. Elle a accordé une attention particulière aux mesures prises par les autorités suisses en réponse aux recommandations que le Comité avait formulées après sa visite de 2021. Le CPT avait notamment recommandé de mettre un terme à la détention illégale dans les zones carcérales de deux postes de police. En plus, il a proposé que la Suisse renforce les garanties contre les mauvais traitements policiers. Elle devrait en outre prendre des mesures pour lutter contre la surpopulation carcérale dans les établissements pour détention avant jugement en Suisse romande.

Dans le cadre de sa visite, le CPT s'est entretenu avec le Directeur de l'Office fédéral de la justice, ainsi qu'avec plusieurs hauts fonctionnaires des autorités cantonales. En mars 2021, à l'initiative de l'ACAT-Suisse, la société civile avait adressé un courrier au CPT en amont de sa visite périodique en Suisse. Ce document le rendait attentif aux lieux de privation de liberté considérés comme problématiques en Suisse. Dans son rapport, paru en juin 2022, le CPT avait repris plusieurs de ces critiques,

notamment celles portant sur les mauvais traitements policiers et la surpopulation carcérale en Suisse-romande.

SOURCE: CPT • SECR 03-2021; FU 08-2022

MEXIQUE – Marcelo Peres remercie l'ACAT

L'ACAT-France a reçu une vidéo du **Père Marcelo**, défenseur des droits humains au Chiapas (Mexique), que l'ACAT-France soutient depuis plusieurs années.

Nous avons résumé ses propos que voici:

«Compagnons, frères et sœurs, je tiens à vous remercier pour tous vos témoignages de solidarité et de fraternité que vous m'avez envoyés, pour le travail que nous sommes en train de réaliser ici en construisant la paix. Ces mots sont très importants pour moi, ils me donnent le courage de continuer sur ce chemin.»

En septembre 2022, l'ACAT-France avait mobilisé ses membres pour soutenir le Père Marcelo en lui envoyant des lettres d'encouragement. En complément, l'ACAT-Suisse avait lancé un appel urgent au ministère de l'Intérieur du Mexique. Nous lui avons demandé de retirer la demande de mandat d'arrêt contre le Père Marcelo et de prendre des mesures de protection pour garantir sa santé et sa sécurité.

SOURCE: ACAT-France • AU 09-2022; FU 03-2023



Mauvaises nouvelles

IRAN – Toomaj Salehi condamné à mort

Le 24 avril 2024, le tribunal révolutionnaire d'Ispahan a condamné Toomaj Salehi à mort par pendaison. Le rappeur iranien de 33 ans a été reconnu coupable de «corruption sur Terre». Cette condamnation est une tentative choquante de mettre un terme aux déclarations publiques de l'artiste contre l'oppression du régime iranien.

En avril 2024, plus de 100 personnalités du monde de la musique, de la culture et de la défense des droits humains, dont Coldplay et Sting, ont signé une déclaration appelant à la libération et l'annulation de la condamnation à mort de Toomaj Salehi.

En 2022, Toomaj Salehi avait manifesté en faveur du droit des femmes dans son pays. À travers sa musique, il a ouvertement soutenu les manifestations des mois qui ont suivi la mort de Mahsa Amini. Cette jeune femme est

décédée en garde à vue en 2022 après avoir été arrêtée pour avoir prétendument porté un «hijab inapproprié».

Arrêté en septembre 2022, Toomaj Salehi a passé un an et 21 jours en prison, dont 252 jours à l'isolement. Après avoir été libéré sous caution, il a déclaré avoir été «gravement torturé» pendant son séjour en prison. Deux semaines après sa libération, il a de nouveau été arrêté en décembre 2023. C'est suite à cette deuxième arrestation qu'il fut reconnu coupable de «corruption sur Terre», un motif arbitraire souvent utilisé par le régime pour faire taire les voix dissidentes.

En janvier 2023, l'ACAT-Suisse a lancé un appel urgent en faveur de 14 personnes au risque d'être exécutées en Iran. Nous demandons au ministre de la Justice de suspendre les exécutions des personnes condamnées à mort, d'arrêter de prononcer la peine de mort et de cesser immédiatement d'infliger la torture aux dissidents politiques.

Nous avons suivi avec une inquiétude croissante la situation de ce jeune rapper, dont nous tenons à saluer le courage et la soif insatiable de liberté. Sa voix est un exemple universel de résistance contre l'oppression. Nous continuerons à nous opposer à son exécution afin que la tyrannie n'ait pas le dernier mot sur la liberté.

SOURCE: Le Temps • AU 01-2023; FU 09-2023, 02-2024

UGANDA – La Cour constitutionnelle ne voit pas de mal à l'homophobie

Le 3 avril 2024, la Cour constitutionnelle ougandaise a rejeté un recours contre une loi anti-LGBTIQ particulièrement répressive. Cette loi est entrée en vigueur en mai 2023. La Cour avait été saisie par des militants des droits humains, deux professeurs de droit, ainsi que deux parlementaires du Mouvement de résistance nationale (MNR), le parti au pouvoir. Dans leur recours, ils affirmaient que cette réglementation est illégale et viole les droits fondamentaux des Ougandais. Le texte aurait par ailleurs été voté sans consultation préalable de la population, comme le prévoit la Constitution nationale. Que nenni, pour la Cour constitutionnelle, qui s'est contentée de balayer ces arguments d'un revers de main.

Baptisée «loi anti-homosexualité 2023», ce texte prévoit de lourdes peines pour les personnes ayant des relations homosexuelles et faisant la «promotion» de l'homosexualité, y compris la peine de mort. L'Ouganda est pourtant abolitionniste de facto. La dernière exécution a eu lieu en 2005. La promulgation de cette loi a immédiatement suscité la vive indignation de l'ONU et des organisations de défense des droits humains. Elle a même entraîné des sanctions américaines.

Le président Yoweri Museveni, qui dirige l'Ouganda d'une main de fer depuis 1986, a cependant assuré qu'il ne céderait pas aux pressions étrangères pour faire abroger cette loi. Ce texte controversé bénéficie malheureusement du large soutien de la population ougandaise. Ce

pays a une majorité chrétienne conservatrice. Les parlementaires estiment que cette loi constitue un rempart nécessaire contre l'immoralité présumée de l'Occident. En août 2023, un homme de 20 ans a été inculpé pour la première fois en vertu de cette loi pour «homosexualité aggravée». Selon l'acte d'accusation, le jeune homme est accusé d'avoir eu «un rapport sexuel illégal avec (...) un homme adulte de 41 ans». Il encourt la peine de mort. En septembre 2023, l'ACAT-Suisse a lancé un appel urgent contre la promulgation de cette loi. Nous demandons alors au président de l'Ouganda d'intercéder auprès du Parlement et du ministre de la Justice pour demander l'abrogation immédiate de cette loi et la suspension immédiate de toutes les procédures pénales à caractère homophobe.

SOURCES: Le Temps, Action Mondiale des Parlementaires, Africanews • AU 09-2023

SUISSE – Le Parlement veut expulser les Érythréens vers un pays tiers

Le 10 juin 2024, le Conseil national suisse a approuvé, par 130 voix contre 75, l'expulsion des requérants d'asile érythréens déboutés vers un pays tiers. Il rejoint ainsi la décision du Conseil des États, qui faisait suite à une motion de la sénatrice PLR Petra Gössi. La motion de Petra Gössi mandate le Conseil fédéral pour identifier un pays tiers prêt à conclure un accord de transit avec la Suisse. Un tel accord viserait l'expulsion temporaire des requérants d'asile érythréens déboutés. Selon Le Temps, il s'agit d'une population de 278 personnes à la fin 2023. La gauche et certains élus du Centre se sont opposés à cette motion, sans succès. De nombreux membres de la société civile estiment cette mesure inefficace. Ils soulignent que le gouvernement érythréen refuse catégoriquement le renvoi forcé de ses ressortissants. De plus, ils jugent cette mesure disproportionnée étant donné le faible nombre de personnes concernées et craignent des coûts élevés associés.

L'ACAT s'est plusieurs fois mobilisée en faveur de la communauté érythréenne en Suisse. En 2019, elle a lancé une campagne lors de la Journée des droits de l'homme pour dénoncer les conditions inhumaines liées à l'aide d'urgence, un modèle précaire imposé aux requérants d'asile érythréens déboutés.

Durant l'été 2023, l'ACAT-Suisse et d'autres ONG ont accueilli le Rapporteur spécial de l'ONU sur l'Érythrée. L'ACAT a organisé plusieurs rencontres avec des ONG, des avocats et des représentants de la diaspora érythréenne pour discuter des conditions difficiles auxquelles sont confrontés les Érythréens en Suisse.

L'ACAT condamne fermement l'instrumentalisation politique de la communauté érythréenne.

SOURCE: Le Temps • ACTION 12-2019; SECR 06-2023

Restons vigilants

MAROC – Un activiste ouïghour menacé d'extradition

Yidiresi Aishan (également connu sous le nom d'Ildris Hasan), un activiste ouïghour, demeure sous la menace d'une extradition du Maroc vers la Chine. Il est détenu depuis son arrestation en juillet 2021, à son arrivée au Maroc en provenance de la Turquie. Cette arrestation se fondait sur une notice rouge diffusée par Interpol, qui a ensuite été annulée. Depuis lors, Yidiresi Aishan est incarcéré à la prison de Tiflet, à l'est de Rabat, dans l'attente d'une extradition approuvée par la Cour de cassation du Maroc, mais pas encore exécutée. Les politiques abusives de la Chine à l'égard des Ouïghours s'apparentent à des crimes contre l'humanité. Elles consistent notamment à contraindre les Ouïghours se trouvant à l'étranger à retourner au Turkestan oriental («Xinjiang» en chinois), où ils risquent la détention arbitraire. Dans le cas d'une extradition vers la Chine, Yidiresi Aishan risquerait de subir la torture, voire de perdre la vie.

En décembre 2021, l'ACAT-Suisse avait participé à un appel International conjoint de 15 ONG – aux côtés notamment des ACAT-Belgique, -Allemagne et -Luxembourg. Cet appel demandait au Premier ministre du Maroc de ne pas mettre en œuvre l'extradition d'Yidiresi Aishan. Nous continuons à surveiller de près sa situation.

SOURCE: Human Rights Watch • SECR 12-2021

BR, EC

Abréviations.

ACTION: action; AU: appel urgent; FU: follow-up; SECR: intervention du Secrétariat



NUIT DES VEILLEURS

ENSEMBLE, PORTONS LA FLAMME DE L'ESPÉRANCE

Le 26 juin est la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture – une date clé pour le mouvement international des ACAT. La Nuit des Veilleurs, qui a lieu autour du 26 juin, crée une chaîne internationale de personnes qui soutiennent spirituellement les victimes.

De plus amples informations sur la Nuit des Veilleurs 2024 sont disponibles sur www.acat.ch. Vous y trouverez la brochure, des affiches et d'autres infos. Les personnes qui sont présentées cette année – représentatives de milliers d'autres – peuvent être contactées par écrit.



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA
Action des chrétiens pour un monde sans torture ni peine de mort
Aktion der Christen für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Azione dei cristiani per un mondo senza tortura né pena di morte



NUIT DES VEILLEURS

ENSEMBLE, PORTONS LA FLAMME DE L'ESPÉRANCE



26 juin 2024
Journée internationale
pour le soutien aux victimes de la torture



Fédération internationale des ACAT (FIACAT)

La FIACAT a un nouveau président

Le 3 juin 2024 s'est tenu en ligne le Conseil international de notre organisation faitière, la FIACAT. Les ACAT ont élu un nouveau Bureau international pour un mandat de quatre ans.

Le Bureau international est l'organe stratégique de la FIACAT. Il est composé de huit membres. Christophe d'Aloisio (Belgique) est le nouveau président de la FIACAT. Il succède à Paul Angaman, qui était président de 2016 à 2024.

Les sept autres membres sont:

- ▶ Wenceslas Assouhou Wanga (Côte d'Ivoire)
- ▶ Laïla Faivre (Canada)
- ▶ Anitha Gateretse (Burundi)
- ▶ Michel Kalemba (République démocratique du Congo)
- ▶ Natacha Kazatchkine (Belgique)
- ▶ Thomas Petitguyot (France)
- ▶ Gabriela Sierck (Allemagne)

Le réseau des ACAT est répandu dans près d'une trentaine de pays, sur trois continents. Sa diversité et sa richesse se reflètent dans l'élection des membres du Bureau international de la FIACAT.

Avec ce nouveau Bureau international, la FIACAT s'apprête à un nouveau plan stratégique pour la période 2025-2028. Le renforcement et l'accompagnement du réseau des ACAT seront au cœur de ce plan. Il porte une attention particulière à la sécurité des membres et à la fourniture des outils et formations nécessaires à la réussite de leurs actions. Le plan stratégique tiendra également compte des phénomènes de rétrécissement de l'espace civique. Cette tendance entrave le travail des défenseurs des droits humains.

«La force de la FIACAT réside dans les ACAT elles-mêmes, qui sont les multiples centres de gravité de notre engagement commun contre la torture et les mauvais traitements. Les membres du nouveau Bureau international devront concevoir leur présence en son sein comme une mission de service à tout le réseau et, par lui, à tout être humain vulnérable. En cela, nous serons guidés par le considérable travail que nos prédécesseurs ont accompli et veillerons à marcher dans leurs pas.»



Christophe D'Aloisio, nouveau président de la FIACAT

Interview

«J'étais souvent le rabat-joie»

En tant que diplomate, Jean-Daniel Vigny était connu comme «Monsieur droits de l'homme» au sein du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Même après sa retraite, il est resté un défenseur indéfectible des droits humains. Début juin 2024, il a quitté son poste de membre du Bureau international de la FIACAT. Dans cette interview, il nous donne un aperçu de son immense expérience.

Interview: Katleen De Beukeleer



Jean-Daniel Vigny (77 ans) est un ancien diplomate et juriste spécialisé en droits humains. Son père étant consul général, Jean-Daniel Vigny a grandi en Suisse, en France, en Turquie et en République Démocratique du Congo.

De 1980 à 2000, Jean-Daniel Vigny a dirigé la politique suisse des droits humains pour le Département des affaires étrangères (DFAE). De 2000 à 2012, il a été Ministre en charge des droits humains aux missions suisses auprès de l'ONU à Genève et à New York. Dans ses fonctions, il a négocié de nombreux instruments de droit international comme la Convention contre les disparitions forcées et la Convention européenne pour la prévention de la torture. Jean-Daniel Vigny a également été un des cinq auteurs du Protocole facultatif à la Convention contre la torture de l'ONU (OPCAT).

Au cours des huit dernières années, Vigny était membre du Bureau international de notre organisation faitière FIACAT. Dans ce contexte, il a également été à l'origine de l'initiative parlementaire Flach pour introduire une disposition contre la torture dans le code pénal. Jean-Daniel Vigny est à la retraite et vit à Ittigen près de Berne. Il est marié et a deux fils.

ACAT-Suisse: Dans l'un de vos articles, vous affirmez: «Une fois acquis à la cause des droits de la personne, on est motivé pour toujours». Quand s'est produit ce moment pour vous?

Jean-Daniel Vigny: J'ai commencé à travailler pour le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) en tant que juriste en droit international dans les années 1980. Dans cette fonction, j'ai écrit le premier rapport sur la politique suisse en faveur des droits humains, ce qui était quelque chose de très nouveau à cette époque. C'est là que je suis entré dans la substance des droits humains et que je me suis rendu compte des nombreuses violations dans le monde. J'ai compris que les instruments de droits humains ne suffisent pas, mais qu'il faut agir: au niveau bilatéral mais aussi multilatéral, comme dans le Conseil de l'Europe à l'OSCE et l'ONU. J'ai toujours été persuadé que la protection des droits humains n'est pas seulement importante pour les victimes. Un régime qui viole gravement les droits de ses propres citoyens risque d'exporter son comportement vers l'extérieur. Le respect des droits humains est donc une contribution essentielle

pour la paix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Il y a plein d'exemples pour cela, dont l'Allemagne sous Hitler ou les généraux argentins.

Un petit épisode de votre vie professionnelle: En 2001, à Genève, lors de la préparation de la Conférence mondiale contre le racisme, vous avez déclaré que la Suisse n'avait rien eu à faire avec l'esclavage, la traite d'esclaves et le colonialisme. Vous avez été beaucoup critiqué pour cela, même encore des années plus tard. Comment faut-il interpréter ces mots?

J'ai parlé de la Suisse officielle, qui n'a décidément eu rien à faire avec l'esclavage, ni avec le colonialisme ou le néocolonialisme. Mais il est clair que de nombreuses personnes physiques et morales suisses en ont profité, y compris des entreprises et des banques.

En ayant connaissance de ces pratiques et en ne faisant rien, la Suisse n'était-elle pas officieusement complice?

Non, c'était légal. Le droit international n'interdisait pas l'esclavage à cette époque.

Dans cette affaire et tout au long de votre carrière, vous représentiez le gouvernement suisse. Après votre retraite, vous avez changé de camp. Vous étiez actif auprès de différentes ONG, notamment en tant que membre du Bureau international de la FIACAT. Comment s'est déroulé ce changement de rôle?

Je n'ai eu aucun problème. Déjà pendant ma carrière professionnelle, j'étais un militant. Je me suis souvent engagé contre l'avis d'autres services du DFAE. On ne m'aimait pas tellement. J'étais souvent le rabat-joie. On m'appelait «Monsieur droits de l'homme». Un ambassadeur m'a reproché d'être une ONG dans le DFAE plutôt qu'un diplomate. J'ai répondu que c'était le plus grand compliment qu'on puisse me faire!

Néanmoins, on vous respectait?

Oui, parce que je connaissais bien le sujet. En outre, le chef de la direction du droit international public me défendait, par exemple contre les politiques qui voulaient absolument faire du commerce avec des états épouvantables qui violaient les droits humains, ou y exporter du matériel de guerre. Et même dans ce militantisme, je n'ai jamais défendu une couleur politique. Mon approche a toujours été basée sur les textes que la Suisse et les autres pays ont signés et ratifiés. La Suisse doit invoquer ces obligations et demander de les respecter en pratique, sinon la politique suisse des droits humains ne reste que de la théorie.

Au sein du DFAE, comment vous vous engagiez contre la torture?

Au Conseil de l'Europe, j'ai négocié la Convention européenne pour la prévention de la torture. C'est une Convention assez méconnue, initiée par la Suisse. Le processus de négociation était assez facile comparé avec les négociations à l'ONU. Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture de l'ONU (OPCAT) était également une initiative suisse. Il ajoute une approche préventive à la Convention contre la torture de 1987. J'ai défendu l'OPCAT à Genève

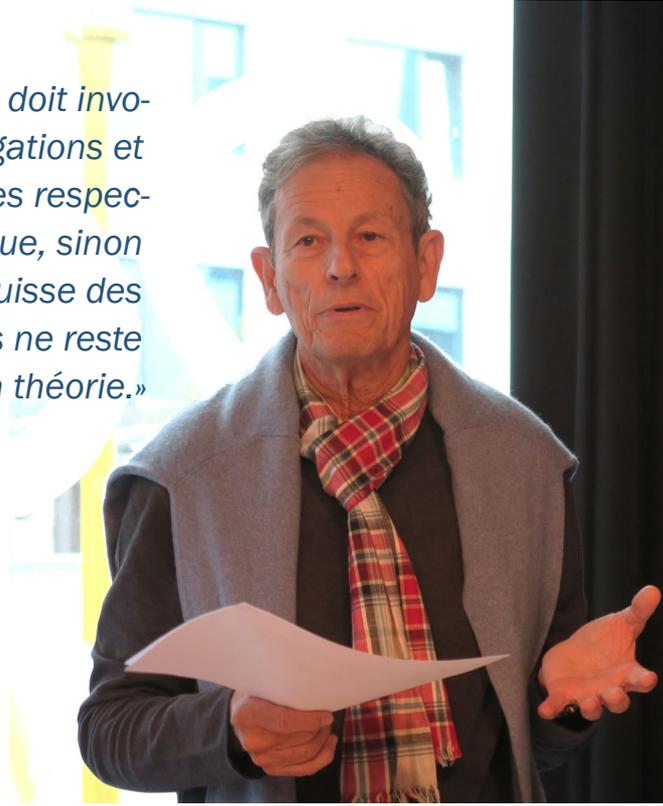
pendant dix ans. Il est enfin entré en vigueur en 2006. J'étais l'un des auteurs de cet instrument.

Comment jugez-vous la mise en pratique de ce protocole?

Les États honnêtes le mettent en œuvre. Ils créent un mécanisme national de prévention contre la torture, qui est indépendant et composé de spécialistes des visites des lieux de privation de liberté. Dans d'autres États, le protocole reste lettre morte. Dans certains pays africains, c'est la Commission nationale des droits de l'homme du pays qui sert de mécanisme national de prévention contre la torture. Mais ces commissions ne délivrent que des certificats de bonne conduite. Souvent, aucun membre n'a des compétences dans la visite de lieux de privation de liberté. Le travail

force de frappe de la FIACAT sur la scène diplomatique, elle qui est représentée auprès de grandes institutions comme les Nations Unies, la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe.

La FIACAT fait un bon travail qui est reconnu non seulement par les autres ONG, mais aussi, et c'est très important, par les mécanismes de ces institutions, comme les rapporteurs spéciaux et les groupes de travail. La représentante de la FIACAT auprès de l'ONU à Genève met les membres des ACAT en contact avec le Conseil des droits de l'homme. Les ACAT ont ainsi l'occasion de s'exprimer dans les domaines de leurs compétences. C'est une très bonne chose. Les autorités des pays, sur-



«La Suisse doit invoquer ces obligations et demander de les respecter en pratique, sinon la politique suisse des droits humains ne reste que de la théorie.»

de prévention est mal fait. Un autre problème de l'OPCAT réside dans le fait que le Sous-Comité pour la prévention de la torture, qui effectue les visites, compte peu de membres et dispose de peu de budget. Cela limite le nombre de visites.

En tant qu'ancien diplomate expérimenté, comment évaluez-vous la

tout en Afrique, reconnaissent également le travail de la FIACAT avec les ACAT. Ici, il s'agit notamment de leurs démarches auprès des gouvernements pour faire signer et ratifier des instruments, comme l'OPCAT ou le deuxième Protocole facultatif au Pacte II, qui porte sur l'abolition de la peine de mort.

Quelles ont été les plus grandes réussites de la FIACAT lorsque vous étiez au Bureau international? De quoi êtes-vous particulièrement fier?

Une grande réussite est le programme contre la détention préventive abusive en Afrique. Il lutte contre le fait que des gens sont emprisonnés pendant des années sans que leur dossier soit traité. Ces situations sont intolérables. Ce programme existe grâce aux financements notamment de l'Aide Française au développement et de l'Union Européenne. Les formations en droits humains qui sont organisées par la FIACAT sont également très importantes. Ensuite, les nombreuses activités de notre représentante à Genève sont particulièrement précieuses. Elle mène notamment

«Aujourd'hui, l'acceptation du point de vue que la peine de mort est une torture ou une PTCID s'est accrue, mais pas assez.»

un plaidoyer important pour l'abolition de la peine de mort dans le cadre de la résolution suisse sur la peine de mort. La FIACAT a établi dans ce contexte une note sur le lien entre la peine de mort et la torture. Cette note montre toute l'évolution de la jurisprudence régionale, nationale et internationale sur cette question.

Le lien entre la peine de mort et la torture a toujours été votre thème préféré. Quelles autres initiatives avez-vous pris dans ce domaine?

Pendant ma carrière professionnelle, j'ai souvent fait des propositions de textes à l'ONU à New York en faveur d'un moratoire sur la peine de mort. J'ai aussi négocié la résolution suisse au Conseil des Droits de l'homme à Genève sur la peine de mort. Son but

est l'abolition de la peine de mort. Là aussi, nous avons montré qu'elle est une atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique et mentale de la personne, et qu'elle est donc une torture ou une peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant (PTCID). Il faut par conséquent l'abolir.

Aujourd'hui, l'acceptation du point de vue que la peine de mort est une torture ou une PTCID s'est accrue, mais pas assez. Une autre injustice de la peine de mort contre laquelle je me suis engagé concerne les personnes condamnées à mort aux États-Unis, qui restent de fait trop souvent de très longues années, voire des décennies, dans le couloir de la mort avant d'être finalement exécutées. C'est contre le principe «ne bis in idem» selon laquelle une personne ne peut pas subir deux peines pour le même crime.

Les ACAT européennes critiquent parfois la FIACAT pour ne pas s'être suffisamment investie dans leurs causes. La plupart des projets se déroulent sur le continent africain. Partagez-vous cette critique?

D'un côté, je dois défendre la FIACAT, car certaines de ses propositions n'ont eu que très peu d'écho auprès des ACAT européennes. De l'autre côté, j'admets que cette sous-représentation en Europe est en effet un point faible de la FIACAT. Il est nécessaire de faire respecter les droits humains en Europe aussi. En Suisse, il n'y a pas de torture, mais les PTCID sont assez répandus, par exemple dans le contexte des migrants. La FIACAT et les ONG européennes devraient s'engager un peu plus pour les droits des migrants qui arrivent aux frontières de l'Europe ou qui se trouvent déjà dans les pays européens. Le rôle des ACAT n'est pas d'aider les migrants à rester en Suisse, mais d'assurer un traitement correct, sans usage de PTCID.

Avez-vous encore d'autres attentes à notre organisation faitière pour les prochaines années?

J'espère qu'elle parviendra à accentuer ses efforts sur le lien entre la tor-

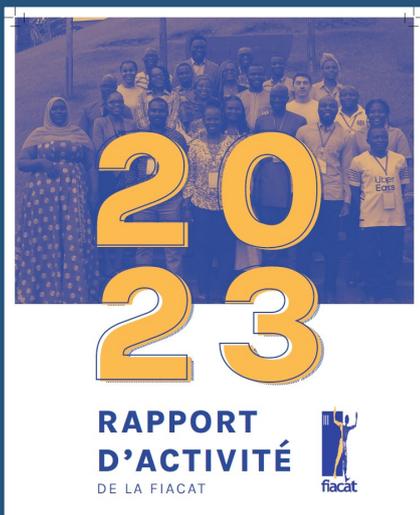
ture et la peine de mort. Il faut frapper sur le clou pour qu'on progresse dans ce sujet à tous les niveaux. Pour le reste, je suis persuadé que la FIACAT continuera son bon travail. J'apprécie le fait qu'elle ne distingue pas entre chrétiens et non-chrétiens dans ses interventions. Je souhaite qu'elle soit le plus active possible, en mesure de ses moyens, plus modestes que ceux d'autres ONG.

Pouvons-nous espérer un monde sans torture ni peine de mort avec plus de confiance qu'il y a quarante ans?

Le respect des droits humains à travers le monde a toujours connu des fluctuations, avec des avancées et des reculs. Mais en ce moment, je vois une tendance plutôt négative. La situation en Europe et au niveau mondial n'est pas bonne. Même pour l'abolition de la peine de mort, mon optimisme est limité. L'année dernière, il y a eu dans le monde plus de cas de condamnations et d'exécutions que les années précédentes. J'espère que je me trompe et que la situation actuelle n'est qu'un moment négatif qu'on va surmonter.

Quels sont vos projets personnels à venir?

Je vais continuer à travailler avec certaines ONG sur la substance, mais simplement à titre personnel, sans être membre de leur bureau. J'ai aussi mis sur pied un petit groupe d'experts de prévention de la torture. On a par exemple contribué à un commentaire général du Sous-Comité pour la prévention de la torture sur un article de l'OPCAT. Je vais aussi continuer à écrire à notre Conseiller fédéral Ignazio Cassis, ainsi qu'à des services du DFAE et à des parlementaires de plusieurs parties, notamment sur l'incrimination de la torture en Suisse. Je leur envoie des idées. Et bien sûr, dans mon temps libre, je continue à beaucoup lire et à faire de la voile et du vélo. •



FIACAT: retour sur l'année 2023

Le rapport d'activité de la FIACAT pour l'année 2023 est désormais disponible. Voici un aperçu des principaux sujets traités:

- En Afrique, la FIACAT poursuit avec succès son **programme de lutte contre la détention provisoire abusive** au Congo Brazzaville, à Madagascar et en Côte d'Ivoire.
Le programme propose des formations au personnel judiciaire et pénitentiaire. En outre, il identifie les cas de détention préventive abusive observés lors des visites de prison. Il offre une assistance juridique aux détenus afin de mettre fin plus rapidement aux détentions injustifiées. Le programme contribue ainsi activement à la réduction de la surpopulation carcérale et à l'amélioration des conditions de détention.
L'ACAT-Madagascar annonce qu'elle est l'une des rares organisations du pays à soutenir les détenus dans leur accès à la justice. Son action est désormais reconnue par les médias, le public et les autorités, qui lui demandent conseil sur les questions de droits humains.
- Les ACAT du Cameroun, du Niger et de la République démocratique du Congo (RDC) ont lancé des projets pour parvenir à **l'abolition de la peine de mort**. Elles monitorent les conditions de détention des personnes condamnées à mort. En plus, elles sensibilisent des leaders d'opinion dans les milieux religieux, coutumiers, parlementaires et universitaires. Elles font du plaidoyer auprès des autorités. La FIACAT soutient et accompagne les ACAT dans ces démarches.
- Les liens entre les membres du réseau se développent à travers une série de **cafés ACAT**.
- L'année 2023 a vu le retour du **programme de formation** Norbert Kenne. Il vise à renforcer la capacité des membres du réseau et de ses partenaires de la société civile à promouvoir les droits humains, et à faire campagne pour l'abolition de la torture.

→ Vous trouverez le rapport d'activité 2023 de la FIACAT sur www.fiacat.org/attachments/article/3215/Fiacat_RA23_MEP_FR.pdf

Rapport intermédiaire au Comité contre la torture (CAT)

Quels développements en Suisse depuis l'année dernière?

En juillet 2023, le Comité de l'ONU contre la torture (CAT) avait rendu à la Suisse des recommandations. Celles-ci clôturaient le huitième examen périodique de la Suisse devant le CAT. Presque un an plus tard, début juin 2024, l'ACAT-Suisse a rendu un rapport intermédiaire au CAT.

Etienne Cottier, juriste

L'ACAT a rendu ce rapport intermédiaire au nom d'un groupe de travail. Il renseigne le CAT sur les progrès que la Suisse a effectués. Le rapport évalue les développements en Suisse depuis juillet 2023. Il mentionne des arrêts importants au niveau national ou de la Cour européenne des droits de l'homme. En outre, il parle d'actes parlementaires comme des motions, initia-

tives parlementaires et interpellations. Il présente également les actualités saillantes en lien avec la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (PTCID).

Nous résumons ci-dessous les principales observations.

Le profilage racial reste très préoccupant

Nzoy, Wilson A. et Wa Baile sont autant de personnes qui ont souffert des stéréotypes raciaux qui entachent les activités des forces de l'ordre dans notre pays. Nous en avons parlé en détail dans le dernier numéro d'Agir avec l'ACAT (p. 3, p. 6). L'ACAT-Suisse est activement engagée contre les violences policières. Avec d'autres organisations de la Plateforme des ONG suisses pour les droits humains, elle s'engage pour un dialogue durable avec les autorités. Ce dialogue a lieu à tous les échelons de la Confédération (Confédération – cantons – communes) pour discuter des réformes nécessaires suite au jugement de la Cour européenne des droits de l'homme au sujet de Wa Baile.

Violence dans le centre de requérants d'asile des Rochat

Le 5 mai, la chaîne d'information suisse RTS a rapporté de graves allégations de violences à l'encontre de requérants d'asile mineurs non accompagnés. Ces jeunes étaient âgés de 16 à 17 ans. Ils étaient logés dans la caserne militaire des Rochat, dans le canton de Vaud. Entre mars et mai 2023, six jeunes ont porté plainte pour avoir subi des violences par des agents de 'Protektas', société de sécurité privée mandatée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Ils auraient subi une clé de bras, été plaqués au sol, aspergés de spray au poivre et soumis à une détention arbitraire dans des «salles de réflexion».



Interrogés par la police, plusieurs agents de sécurité ont expliqué qu'ils avaient précédemment travaillé dans l'armée ou la police. L'un d'entre eux avait travaillé pour les forces de l'ordre bélarussiennes, un autre pour la Légion étrangère française et un troisième pour l'armée portugaise. Plus inquiétant, aucun des agents n'a fait état d'une formation spécifique sur l'encadrement des migrants mineurs. Ils ne se sont pas non plus référés à une directive du SEM encadrant l'utilisation des mesures de contrainte et de détention.

Institution suisse des droits humains (ISDH):

Débuts prometteurs malgré des ressources limitées

Le 23 mai 2023, l'ISDH a été officiellement fondée. Son siège se trouve désormais à Fribourg. L'institution n'est pas encore opérationnelle. Son directeur, Stefan Schlegel, est entré en fonction le 1^{er} février 2024. Le secrétariat, chargé de la gestion courante des opérations, ne compte pour l'instant que deux employés et une stagiaire. À ce stade, l'institution est en train d'évaluer les thématiques prioritaires dans le domaine des droits humains. Elle devrait être en mesure d'étoffer son équipe à l'issue de ce processus, soit à la fin de l'année 2024.

La contribution fédérale de seulement 1 million de francs suisses par an, renouvelable après quatre ans, ainsi que son unique source de financement (le Département fédéral des affaires étrangères), restent très problématiques. L'ISDH a des tâches de recherche, d'information et de communication. Il est à craindre que les moyens financiers aussi limités entravent fortement le travail de l'ISDH. À ce jour, il n'y a pourtant aucune volonté politique d'augmenter ce budget. À titre comparatif, l'institution danoise des droits humains reçoit un budget annuel de 18 millions CHF. Le Danemark a seulement 5 millions d'habitants.

Sur une note positive, des échanges en cours entre les acteurs clés du domaine des droits humains en Suisse sont prometteurs. Les discussions portent notamment sur l'implication de l'ISDH dans la rédaction des rapports aux organes de traités de l'ONU. Actuellement, c'est la société civile qui assume cette tâche – dont l'ACAT. Le soutien à des litiges stratégiques devant la Cour européenne des droits de l'homme est un deuxième point de discussion. En plus, ces échanges examinent les formes de coopération possibles entre l'ISDH, la Commission nationale de la prévention de la torture (en charge de la visite des lieux privés de liberté) et la société civile. Les prochains mois seront déterminants pour définir la forme de la collaboration à venir. Chaque partie doit apprendre des autres. ●

Il est à craindre que les moyens financiers aussi limités entravent fortement le travail de l'ISDH.

Seigneur et Père de l'humanité,
toi qui as créé tous les êtres humains
avec la même dignité,
insuffle dans nos cœurs
un esprit de fraternité.
Inspire-nous le rêve d'une nouvelle rencontre,
d'un dialogue, de la justice et de la paix.

Prière pour l'esprit de fraternité

Stimule-nous à créer des sociétés plus saines
et un monde plus digne,
sans faim, sans pauvreté,
sans violence, sans guerres.
Que notre cœur s'ouvre
à tous les peuples et nations de la terre,
pour reconnaître le bien et la beauté
que tu as semés en chacun,
pour resserrer des liens d'unité,
de projets communs,
d'espérances partagées.
Amen.

Pape François
Encyclique «Fratelli Tutti», 2020

*Le Comité et le
Secrétariat vous souhaitent
un merveilleux été!*

INFOS RÉDACTIONNELLES

Vos contributions à la rédaction sont les bienvenues

Ensemble, nous agissons pour l'ACAT. C'est pourquoi, vos contributions sont naturellement les bienvenues dans ce magazine associatif, quel que soit leur format (courts ou longs, sous forme de textes ou d'images). Tant les autres membres que le Comité et le Secrétariat sont ravis de s'inspirer de leurs compagnons de route!

Vous pouvez envoyer vos contributions à:
k.debeukeleer@acat.ch / Speichergasse 29, 3011 Berne

Date limite pour le prochain numéro d'«Agir avec l'ACAT»: 28 août 2024

IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Anaël Jambers, Bettina Ryser Ndeye (BR) **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique: ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** septembre 2024

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN: CH16 0900 0000 1203 9693 7

f ACATSuisse @ acat_ch acat_ch



Votre don en
bonnes mains.